

Rapport annuel 2024

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version: 1.0

Statut: approuvé

Date: 17 octobre 2025

Sommaire

Préambule	3
1. Perception et utilisation de la taxe	3
1.1. Recettes et rétrocessions	3
1.2. Utilisation	4
1.2.1. Collecte du verre usagé	4
1.2.2. Activités d'information	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	8
2. Rapport financier	9
2.1. Bilan	9
2.2. Compte du fonds	10
2.3. Annexe aux comptes annuels 2024	11
2.4. Rapport de l'organe de révision	13
3. Séries temporelles	15
3.1. Recettes nettes de la TEA	15
3.2. Tarif de l'indemnité standard	16
3.3. Quantité collectée	17
3.4. Types de collecte et de valorisation	18
3.5. Utilisation des moyens	19

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise de ces emballages destinés à l'utilisation en Suisse, ainsi que le financement de l'élimination de ceux-ci. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Désignée par l'OFEV, ATAG Organisations économiques SA est l'organisation mandatée pour exécuter le contrat sous la marque «VetroSwiss». Le propriétaire de la marque «VetroSwiss» est la Confédération suisse. L'organisation mandatée s'est vu confier l'exécution de cette mission par l'OFEV en accord avec la loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1. Perception et utilisation de la taxe

1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la taxe d'élimination anticipée (TEA), qui ont totalisé 31.7 millions de CHF en 2024, étaient inférieures de 5.0% à celles de l'année précédente. Le montant des remboursements de recettes de la TEA sur les exportations, de 1.9 million de CHF, était supérieur à celui de l'année précédente (-2.9%). Les recettes nettes de la TEA étaient de près de 29.7 millions de CHF et donc en recul de -5.1 % par rapport à l'année précédente.

	2024 (CHF)	2023 (CHF)
Recettes brutes TEA ¹⁾	31'689'091	33'360'898
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'961'902	-2'020'719
Recettes nettes TEA	29'727'189	31'340'179

1) Valeurs corrigées de l'année précédente.

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) selon l'art. 9 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,60 litre)

La répartition pour l'année 2024 se présente comme suit:

	2024	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	880'295'526	31'689'091
Contenance 0,09 - 0,33 litres	484'884'238	9'697'685
Contenance >0,33 - 0,60 litres	86'663'530	3'466'541
Contenance >0,60 litres	308'747'758	18'524'865
Total rétrocessions	52'362'563	1'961'902
Contenance 0,09 - 0,33 litres	16'881'628	337'633
Contenance >0,33 - 0,60 litres	25'229'330	1'009'173
Contenance >0,60 litres	10'251'606	615'096

1.2. Utilisation

1.2.1. Collecte du verre usagé

En 2024, 348'388 tonnes de verre usagé ont été collectées et ont donné lieu à une indemnisation. Par rapport à l'année précédente, on constate une baisse de près de 8'655 tonnes (-2.4 %). Quelque 70 % de la quantité collectée ont été triés par couleur et 30 % de verre mélange. Par rapport à l'année précédente, la part de verre entier collectée se situe à un niveau comparable et a atteint près d'un demi pour cent.

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2024		2023	
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)	(%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	1'478	0.4%	1'605	0.4%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	215'865	62.0%	221'458	62.0%
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologiques (tessons verts)	100%	27'311	7.8%	27'183	7.6%
	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits écologiques	60%	103'021	29.6%	106'637	29.9%
Tessons non triés	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	713	0.2%	160	0.0%
	Total¹⁾		348'388	100%	357'043	100%

¹⁾ Valeurs corrigées de l'année précédente.

Taux de rétrocession (clé de répartition)

L'indemnisation varie en fonction du type de collecte et de valorisation du verre usagé. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
	Tessons verts pour la production de produits écologiques	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits écologiques	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

Tarif de l'indemnité standard

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur le principe de la redistribution directe. Les recettes d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre usagé collectée la même année. Afin de pouvoir définir un taux d'indemnisation fixe pour 2 à 3 ans et garantir le versement des indemnités correspondantes, VetroSwiss dispose, depuis 2016, d'une réserve de fluctuation dans le fonds.

Compte tenu du capital du fonds au 31 décembre 2023 et sur la base des recettes d'exploitation et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard (taux de rétrocession de 100 %) a été réduit de CHF 4.00 (hors TVA) et passe à CHF 92.00 (hors TVA) par tonne.

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité 2024 (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité 2024 (CHF)
Verre entier	100%	1'478	92.00	136'013
Tessons triés	100%	243'176	92.00	22'372'175
Tessons non triés	60%	103'021	55.20	5'686'736
	20%	713	18.40	13'125
Total		348'388		28'208'049

Répartition par catégorie de destinataire

	Quantité 2024	Part	Indemnité 2024
	(Tonnes)	(%)	(CHF)
Communes	137'548	39%	11'136'854
Périmètres	103'784	30%	8'403'086
Entreprises de valorisation/transporteurs	102'387	29%	8'289'967
Entreprises	4'670	1%	378'142
Total	348'388	100%	28'208'049

Charges

	2024 (CHF)	2023 (CHF)
Collecte du verre usagé	28'218'842	30'171'807

¹⁾ y compris les corrections de l'année précédente.

1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions pour la garantie d'un processus efficace et conforme aux prescriptions de recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé, ainsi que des entreprises de valorisation du verre. D'autre part, le grand public est sensibilisé, au moyen de campagnes ciblées, à des aspects spécifiques du recyclage du verre.

Information et échanges avec des organisations impliquées

Manifestations et publications

En 2024, les verreries de Vetropack SA à Saint-Prex, de MISAPOR AG à Dagmersellen et de DrydenAqua à Büsserach ont accueilli 13 visites guidées au total. Les quelque 150 participantes et participants ont pu découvrir sur place comment le verre usagé sert à produire de nouvelles bouteilles, du verre cellulaire concassé et du matériau filtrant.

En novembre 2024 VetroSwiss a publié la 23^{ème} édition de Courrier Bouteille dans les trois langues du pays, avec un tirage total de 9'000 exemplaires.

Sensibilisation du grand public

Informier sur la manière d'éliminer le verre correctement, répondre aux préoccupations du grand public et ainsi encourager l'économie circulaire: tels sont les objectifs des campagnes de VetroSwiss.

Celles-ci utilisent des motifs surprenants pour diffuser des messages sur la manière d'éliminer le verre correctement – sans jamais donner de leçons, mais avec une pointe d'humour:

- **Campagnes d'affiches (printemps/Avent)**

Des affiches placées à des endroits sélectionnés dans toute la Suisse (entre autres dans des gares et des centres commerciaux) ont sensibilisé le public au tri correct en fonction de la couleur et aux erreurs de tri typiques. Avec de nouveaux formats tels que les publicités sur écran (bannière publicitaire), les publicités en replay à la télévision et les vidéos YouTube, l'accent a été davantage mis sur les médias numériques.

- **Campagne téléphériques**

Jusqu'à la fin octobre 2024, le public a été sensibilisé au recyclage du verre sur 48 sites dans des téléphériques, funiculaires et trains de montagne. Dans les régions touristiques, ces affiches touchent plus de 20 millions de personnes.

- **Campagne vélo**

Les particuliers qui roulent souvent à vélo ont la possibilité de mettre à disposition leur vélo comme surface publicitaire. Ces supports publicitaires innovants ont été utilisés pour la troisième fois durant la dernière saison estivale. À Bâle, Lausanne et Lugano, 185 vélos au total ont fait la promotion de la manière correcte de recycler le verre.

- **Cinéma en plein air**

Entre juillet et septembre 2024, un spot de 15 secondes sur le thème du cycle du verre a été à nouveau diffusé avant plus de 350 séances de cinéma dans toute la Suisse.

Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU)» et «Swiss Recycle». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. On trouvera des informations détaillées sur celles-ci dans leurs sites Internet (www.igsu.ch, www.swissrecycle.ch).

L'affiliation à ces deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est également membre ou partenaire des organisations suivantes:

- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)
- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10 % des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2024 (CHF)	2023 (CHF)
	% ¹⁾	% ¹⁾
Activités d'information	1'287'927	4%
	1'152'849	4%

¹⁾ Part aux recettes brutes de la TEA.

1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les propres activités de VetroSwiss sont payées par les recettes issues de la taxe.

Charges

	2024 (CHF)	2023 (CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'302'462	1'072'568
Coûts administratifs	949'025	897'518
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	352'730	169'741
Gain/perte financier	707	40'548

2. Rapport financier

2.1. Bilan

(Version courte)

	31.12.2024 (CHF)	31.12.2023 (CHF)
ACTIFS		
Liquidités (y c. compte courant OFEV)	17'602'880	18'578'562
Créances de livraisons et de prestations	14'693'759	15'814'534
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-755'086	-795'086
Autres créances à court terme	1'269'375	2'103'097
Comptes de régularisation actifs	-	-
Total actifs circulants	32'810'927	35'701'107
Total ACTIFS	32'810'927	35'701'107
PASSIFS		
Engagements de livraisons et de prestations	28'479'164	30'317'336
Comptes de régularisation passifs	15'264	7'449
Provisions à court terme	-	-
Total engagements à court terme	28'494'428	30'324'785
Avoir du fonds au 1.1	5'376'322	6'419'710
Augmentation/diminution	-1'059'823	-1'043'387
Avoir du fonds au 31.12	4'316'499	5'376'322
Total PASSIFS	32'810'927	35'701'107

2.2. Compte du fonds

(structuré par activités)

	2024 (CHF)	2023 (CHF)
Recettes TEA	31'689'091	33'360'898
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'961'902	-2'020'719
Pertes sur débiteurs/variation du ducroire/frais et intérêts pour encaissements	20'805	-22'242
Total produits d'exploitation	29'747'994	31'317'937
Collecte du verre usagé	-28'218'842	-30'171'807
Activités d'information	-1'287'927	-1'152'849
Coûts administratifs	-949'025	-897'518
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-352'730	-140'402
Total charges d'exploitation	-30'808'524	-32'362'577
Résultat financier	707	1'252
Augmentation/diminution du fonds	-1'059'823	-1'043'387

2.3. Annexe aux comptes annuels 2024

I. Entreprise, forme juridique et siège

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a chargé ATAG Organisations économiques SA (AWO), en tant qu'organisation privée au sens de paragraphe 4, art. 15 de l'Ordonnance sur les emballages pour boissons, de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA). L'AWO a son siège à Berne et exécute les tâches qui lui sont confiées sous le nom de marque «VetroSwiss», sur mandat de l'OFEV. VetroSwiss elle-même n'emploie pas directement de collaborateurs.

II. Principes comptables et d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions du droit suisse, en particulier selon les articles ayant trait à la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962 CO), ainsi qu'en accord ou en respectant les exigences selon le contrat du 27 décembre 2021 entre l'Office fédéral de l'environnement OFEV et ATAG Organisations Economiques SA.

Les principaux postes des états financiers sont comptabilisés comme suit.

Titres

Conformément au contrat, aucun placement financier de liquidités excédentaires n'est autorisé.

III. Notes relatives aux comptes annuels

Liquidités

	per 31.12.2024	per 31.12.2023
Banque cantonale de Berne / compte courant	652'879.75	1'128'562.22
Compte courant OFEV	16'950'000.00	17'450'000.00
Total	17'602'879.75	18'578'562.22

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services comprennent principalement les factures de la TEA sur les emballages pour boissons en verre (TEA) du quatrième trimestre 2024 d'un montant de CHF 14'693'759.00 (année précédente: CHF 15'814'534.28).

Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme comprennent principalement les créances d'impôt anticipé de CHF 247.33 (année précédente : CHF 713.10) ainsi que le crédit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de CHF 1'269'127.30 (année précédente : CHF 2'102'383.80) des décomptes du deuxième et du quatrième trimestre 2024.

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services à la fin de l'exercice comprennent principalement des engagements en relation avec des prestations de service impayées pour la publicité et la communication.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs contiennent des engagements qui ne seront facturés qu'au cours du nouvel exercice.

IV. Evénements importants après la date du bilan

Aucun événement significatif susceptible d'altérer la pertinence des comptes annuels 2024 ou qui devrait être présenté ici n'est survenu après la date de clôture du bilan.

2.4. Rapport de l'organe de révision



Shape the future
with confidence

Ernst & Young SA
Schanzengasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
www.ey.com/fr_ch

A la mandatée pour la

Perception, gestion et utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons de VetroSwiss

Berne, le 20 août 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de VetroSwiss, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte du fonds pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints («2. Rapport financier») ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la loi suisse et au contrat du 10 décembre 2021 entre la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement, et la mandatée.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NASC). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de VetroSwiss, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation – base de la présentation des comptes

Nous attirons l'attention sur la note 2 de l'annexe aux états financiers, qui décrit la base de la présentation des comptes. Les états financiers ont été établis afin de soutenir VetroSwiss en matière de respect des dispositions relatives à la présentation des comptes, dans le cadre du contrat susmentionné. En conséquence, il se peut que les états financiers ne soient pas adaptés à un autre objectif. Ce point ne modifie pas notre opinion d'audit.

Responsabilités de la mandatée relatives aux états financiers

La mandatée est responsable de l'établissement des états financiers conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes et au contrat du 10 décembre 2021 entre la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement, et la mandatée. Elle est, en outre, responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des états financiers, la mandatée est responsable d'évaluer la capacité de VetroSwiss à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de VetroSwiss à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la mandatée a l'intention de liquider VetroSwiss ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Les responsables de la surveillance sont chargés de la surveillance du processus de présentation des comptes.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Nous communiquons à la mandatée, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young SA

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Cédric Meyer
Expert-réviseur agréé

3. Séries temporelles

3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2024	29'727'189	101.0%
2023	31'340'179	106.5%
2022	33'662'650	114.4%
2021	34'995'535	118.9%
2020	33'849'933	115.0%
2019	33'196'795	112.8%
2018	32'470'684	110.3%
2017	31'953'430	108.6%
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

3.2. Tarif de l'indemnité standard

Quota base di indennità Evoluzione

	(CHF)	(%)
2024	92.00	87.6%
2023	96.00	91.4%
2022	98.00	93.3%
2021	97.00	92.4%
2020	94.00	89.5%
2019	94.00	89.5%
2018	91.00	86.7%
2017	91.00	86.7%
2016 ⁴⁾	91.00	86.7%
2015 ³⁾	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 ²⁾	105.00	100.0%
2005 ²⁾	108.00	102.9%
2004 ²⁾	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 ¹⁾	82.35	-

¹⁾ Nel 2002 sono stati versati in un fondo 3 milioni di franchi a titolo di riserva di distribuzione.

²⁾ Nel periodo 2004 - 2006 è stato prelevato e distribuito dal Fondo 1 milione di franchi all' anno per le riserve di distribuzione.

³⁾ La quota base di indennità 2015 include un'indennità speciale di 5.50 franchi.

⁴⁾ Nel 2016, ~265'000 franchi sono stati assegnati al Fondo come riserva di distribuzione.

3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2024	348'388	118.2%
2023	357'043	121.1%
2022	368'556	125.0%
2021	379'144	128.6%
2020	380'115	128.9%
2019	356'290	120.9%
2018	352'074	119.4%
2017	344'089	116.7%
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés	Tessons non triés	
		(Pour verre neuf ou produits écologiques)	(Pour verre neuf ou produits écologiques)	(Autre valorisation)
2024	0.4%	69.8%	29.6%	0.2%
2023	0.4%	69.6%	29.9%	0.0%
2022	0.5%	69.8%	29.7%	0.0%
2021	0.5%	71.6%	27.8%	0.0%
2020	0.6%	72.1%	27.3%	0.0%
2019	0.7%	69.9%	29.4%	0.0%
2018	0.6%	71.3%	27.9%	0.1%
2017	0.8%	71.4%	27.8%	0.1%
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.0%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.0%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.0%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

3.5. Utilisation des moyens

	Collecte du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2024	91.6%	4.2%	4.2%
2023	93.2%	3.6%	3.2%
2022	93.6%	3.3%	3.0%
2021	93.5%	3.2%	3.2%
2020	93.6%	3.3%	3.1%
2019	93.0%	3.6%	3.3%
2018	92.4%	4.0%	3.6%
2017	91.9%	4.3%	3.8%
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 ¹⁾	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

¹⁾ Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation.